



PB-PP|B-00000
BELGIE(N) - BELGIQUE
N° D'AGRÉMENT : P912287

A.S.B.L



Maison de la Laïcité Morlanwelz

Le Courrier Laïque
N°218 mars 2024

*Découvrez nos activités
du mois !*

7 MARS

CINÉMA DE MINUIT... À 17H
«CABIN IN THE SKY»

15 MARS

CONFÉRENCE
«ENQUÊTE SUR ABRAHAM
INFANTICIDE OU NON ?»

25 MARS

LUNDI DU PRÉAU :
«REPAS ET EXPOSÉ ACHILLE, ANDRÉ ET
LES AUTRES... »



Dans ce numéro

Quelques mots sur nos activités futures... Et nos inquiétudes	p. 3
Jeudi 7 mars à 17h : « Le cinéma de Minuit » ...à 17 heures : « Cabin in the sky » de Vincente Minnelli (Etats-Unis)	p. 4
Vendredi 15 mars à 19h30 : Une conférence - procès qui sort de l'ordinaire : « ENQUETE SUR ABRAHAM : INFANTICIDE OU NON ? Par Philippe OLISLAGERS	p. 6
Les mécanismes du Rire : Peut-on rire de tout ?	p. 8
Jeudis 14 et 28 mars : atelier d'art floral	p. 9
Lundis 4 et 18 mars : atelier d'aquarelle	p. 9
Mardis 5 et 26 mars : après-midi Scrabble	p. 9
Samedi 25 mai : Excursion à Cassel	p. 10
10 ans déjà ! apéro pré-carnavalesque est entré dans la tradition	p. 12
Signes convictionnels : une nouvelle victoire du CAL	p. 13
VRAIMENT. Ce journal est une fiction - L'extrême droite ne l'est pas.	p. 14
Mémorandum 2024 du Cal : 15 revendications phares	p. 17
Lundi 25 mars : Les Lundis du Préau 12h30 : Repas mensuel 14h15 : « Achille, Pol, André et les autres... » Par Christine Bechet	p. 19

Accueil : Aurore Delporte 064/44 23 26

Mail : laicite.mlz@hotmail.com

Site internet : www.morlanwelzlaicite.be

FACEBOOK : - [Maison de la Laïcité de Morlanwelz](#)

- [Morlanwelz balade laïque](#) (réservé uniquement aux membres)

N° de compte : [BE76 0682 1971 1895](#)

Contact président Yvan Nicaise : 0478/39 27 96

Mail : yvnicaise41@gmail.com

Cotisation 2024

La cotisation annuelle est fixée à 17 € par membre.

Elle n'a pas été augmentée depuis 2020.

Elle comprend le mensuel « Le Courrier Laïque ».

Vous pouvez la renouveler par versement au

compte IBAN n° BE76 0682 1971 1895

de la Maison de la Laïcité ASBL – Morlanwelz

Avec la mention : cotisation 2024

(Mentionner les noms si plusieurs cotisations).

**Merci de soutenir la Maison de la Laïcité de Morlanwelz
et notre présence laïque dans notre entité.**

Quelques mots sur nos activités futures... Et nos inquiétudes

Chèr.e.s membres,

Le mois de mars vous présente des activités dans lesquelles vous pouvez y trouver votre place.

Outre nos activités permanentes organisées au sein des ateliers d'art floral et d'aquarelle et du Scrabble, nous vous proposons une activité particulière que nous avons intitulée : « Le Cinéma de Minuit... à 17 heures ».

Vous trouverez sa présentation en page 4.

La conférence de ce mois « Enquête sur Abraham : infanticide ou non ? » devrait vous séduire par son originalité et une approche particulière du public.

La page 6 vous en dira plus.

Nous constatons que dans notre société où la démocratie est un pilier fort, où la Laïcité est près impliquée dans la défense et le respect des droits constitutionnels applicables à tous citoyen.ne.s, plusieurs courants politiques ou religieux risquent de les mettre à mal.

Nous entendons par là l'extrême droite flamande, à savoir le Vlaams Belang, dont le résultat des sondages voit ce parti devenir le premier parti en Flandre et qui renforcerait aussi sa présence aux élections législatives.

Également, une poussée de l'Islam politique qui commence à s'exporter dans la partie wallonne du pays avec, notamment, le port des signes religieux dans la fonction publique ou autres lieux de travail.

Dans l'enseignement, des revendications au sein des établissements scolaires remettent en cause certains contenus enseignés, notamment scientifiques, l'autorisation de porter des signes permettant d'identifier leur appartenance religieuse, voire réclamant des adaptations horaires ou des lieux de prières durant le Ramadan.

C'est pour ces raisons qu'en avril, nous avons programmé une conférence intitulée « La Laïcité face à l'Islam politique ».

Nous veillerons, lors du 2^d semestre, à aborder d'autres préoccupations en faisant appel à des intervenants de qualité.

Ces diverses programmations n'ont de sens que si vous participez et invitez vos relations de tout âge à nos activités d'Education Permanente.

**Yvan Nicaise,
Président.**



Maison de la Laïcité
Morlanwelz

LE CINÉMA DE MINUIT

At Last on the Screen! The Musical Comedy Sensation!

CABIN IN THE SKY



Starring

★ **ETHEL WATERS** ★ *Eddie "ROCHESTER" Anderson*
(Named Torch Singer) (Funnier Than Ever)

★ **LENA HORNE**
(Gorgeous Song-Bird)

with ★ **LOUIS ARMSTRONG** ★ **REX INGRAM** ★ **DUKE ELLINGTON AND HIS ORCHESTRA**

★ **THE HALL JOHNSON CHOIR** SCREEN PLAY BY JOSEPH SCHUBAN Directed by VINCENTE MINNELLI Produced by ARTHUR FREED

A Metro-Goldwyn-Mayer PICTURE

JEUDI 7 MARS -17:00

PAF : 4€ - ART.27 : 1.25€
INFO : 064/44.23.26

Place Albert 1er, 16A
7140 Morlanwelz

Editeur responsable : M. Yvan Nicaise

« Le cinéma de Minuit » ...à 17 heures

Une nouvelle activité dans notre Maison

Lors du « Les Lundis du Préau » où Jean-Luc Pierrart nous a présenté un exposé sur « Jazz et Cinéma » une proposition d'activité a germé au cours des débats : créer une activité cinématographique du style « Le Cinéma de Minuit ».

Il y a plus de 40 ans, France 3 offrait des films inédits, perles rares ou chefs-d'œuvre de cinéma surtout américains ou anglais dans une émission appelée « Le Cinéma de Minuit ».

Notre Organe d'administration a repris cette idée et a décidé de mettre en place une nouvelle activité dont le titre sera « Le Cinéma de Minuit » mais qui sera programmée à 17h.

Jean-Luc, cinéophile averti, en sera l'animateur.

Il vous proposera des films qui vous plongeront dans un univers de souvenirs intacts et d'émotions retrouvées. Un trésor unique du patrimoine cinéophile mondial. Ces films sont toujours diffusés en version originale, sous-titrés si nécessaire.



Jeudi 7 mars à 17h :

« Cabin in the sky »

Un film de Vincente Minnelli (Etats-Unis)

Il s'agit d'un film musical américain de 1943 basé sur la comédie musicale de Broadway de 1940 du même nom .

« *Little Joe* » Jackson, un joueur incorrigible,

promet à son épouse, la pieuse et vertueuse *Petunia* de renoncer au jeu.

Mais à la première occasion, il se rend dans un casino où, à la suite d'une bagarre, il est mortellement blessé.

Parvenu dans l'Au-Delà, « *Little Joe* » rencontre les représentants du Ciel et de l'Enfer (*Lucifer* « *Junior* »). En raison de ses engagements à renoncer définitivement au jeu et à devenir un bon époux, et avec l'aide des prières de *Petunia*, un sursis lui est accordé, avec une « mise à l'épreuve » de six mois. Mais, de retour sur terre, « *Little Joe* » est soumis à la tentation par « *Junior* » lorsqu'il rencontre la séduisante chanteuse « *Georgia Brown* » ...

- Parmi les comédiens, nous reconnâtrons Ethel Waters dans le rôle de *Petunia Jackson* et Lena Horne dans celui de *Georgia Brown*.
- Ainsi que les célèbres musiciens Louis Armstrong et Duke Ellington.



Maison de la Laïcité
MORLANWELZ
PLACE ALBERT 1^{ER} 16A

ENQUÊTE SUR ABRAHAM : INFANTICIDE OU NON ?

UNE CONFÉRENCE-PROCÈS OÙ LA SALLE EST JURÉ, LE CONFÉRENCIER AVOCAT DE LA DÉFENSE
OU PROCUREUR GÉNÉRAL ET LES TÉMOINS, LES LIVRES DIT «SACRÉS»

CONFÉRENCE PAR : PHILIPPE OLISLAGERS

PROFESSEUR HAUTE ECOLE DE LA PROVINCE DE LIÈGE

VENDREDI
15.03
19H30

INFO & RÉSERVATIONS (SOUHAITÉES)

AU 064 44 23 26 / LAICITE.MLZ@HOTMAIL.COM

P.A.F : MEMBRES : 5 € - AUTRES : 6 €

PLACE ALBERT 1^{ER} 16A - MORLANWELZ

© www.bridgemanart.com

Éditeur responsable : Yvan Nicaise - Place Albert 1^{er} 16A - 7140 Morlanwelz



Vendredi 15 mars à 19h30 **« ENQUETE SUR ABRAHAM : INFANTICIDE OU NON ? »**

Par Philippe OLISLAGERS
Une conférence - procès qui sort de l'ordinaire

Une conférence-procès ou la salle, le conférencier, les livres dits « sacrés » et bien d'autres est une approche peu ordinaire d'un passage biblique de l'ancien testament qu'il n'est pas habituel pour un laïque d'aborder, d'où l'intérêt de cette conférence.

Répondre à la question du sens à donner à la référence faite en spiritualité humaine à des « Livres sacrés » est un vaste programme. Aborder un seul « Livre sacré » sans parler des autres apparaît de suite trop réducteur. Parler de tous les « Livres sacrés » est évidemment prétentieux. C'est pourquoi le conférencier choisit une méthodologie particulière. Il porte sa recherche et son intérêt sur un seul personnage - Abraham ou Ibrahim - et sur un seul épisode de sa vie : le Sacrifice de son fils.

Pour l'occasion, la salle de conférence deviendra comme un « tribunal de première instance ». Le conférencier sera là, soit comme un « procureur général » soit comme un « avocat de la défense », pour charger ou pour défendre un « accusé » : Abraham. Les « faits reprochés » : le sacrifice de son fils, un infanticide présumé ! Le « juge » sera l'Histoire, avec un grand H. Les « jurés » : vous, en conscience. Et les « témoins » que le conférencier appellera à la barre seront... des livres dits « sacrés » et bien d'autres, comme s'ils étaient de vrais témoins des faits ou divers experts sur la question.

Cette conférence est soutenue par une superbe projection.

Venez participer à cette conférence qui sort de l'ordinaire.

PAF : membre : 5 € - Autres : 6 € (Ticket Art 27 : 1,25€)

Réservation non obligatoire mais souhaitée

Connaître le conférencier

Docteur en Education Physique (Science de la Motricité) de l'Université de Liège, Monsieur Philippe OLISLAGES était, avant sa retraite, enseignant, Maître Assistant à la Haute Ecole de la Province de Liège.

Il est actuellement Professeur invité en cours de « Histoire, fondements & concepts de la Corporéité » en Spécialisation en Psychomotricités)

Il fut membre fondateur de la Maison de la Laïcité de Visé et Ex-Président du CAL de la Basse-Meuse.

En tant qu'écrivain, citons « La science de la Corporéité » (2019)



Les mécanismes du Rire : Peut-on rire de tout ?

Une conférence-débat qui a ravi le public



Cette conférence présentée par Patrick Hardi, a

captivé l'audience à la Maison de la Laïcité de Morlanwelz ce 26 janvier. L'événement a offert une exploration riche et divertissante des rouages physiques et psychologiques qui

sous-tendent le rire, ainsi qu'une réflexion sur la question éthique centrale : "Peut-on rire de tout ?"

La conférence a débuté en mettant en avant le pouvoir universel du rire dans la vie quotidienne et son impact positif sur la santé mentale. Monsieur Hardi s'est



intéressé aux mécanismes psychologiques du rire, notamment l'incongruité, la surprise et la libération émotionnelle. Des exemples concrets ont été utilisés pour illustrer les concepts, et des anecdotes

humoristiques ont été partagées tout au long de la conférence.

La question éthique "Peut-on rire de tout ?" a été abordée et a encouragé la réflexion critique sur la ligne fine entre le rire sain et l'offense. Le public a été invité à participer à un débat animé sur cette question, générant une diversité d'opinions et d'expériences personnelles.



En conclusion, la conférence sur les mécanismes du rire a été un événement enrichissant, qui a réussi à éduquer et divertir simultanément, laissant une impression durable sur l'importance du rire dans nos vies et sur la nécessité d'aborder l'humour avec une sensibilité éthique.

Aurore Delporte



Jeudis 14 et 28 mars : atelier d'art floral



Je vous invite à participer à nouveau à cet atelier et à enrichir nos tables des couleurs de printemps. **Il se déroulera de 10 à 12 heures et de 13 à 15h.** N'oubliez pas de vous inscrire avant chaque séance à la Maison de la Laïcité : 064/44.23.26.

Au plaisir de nous retrouver.

Participation : 16 €, fleurs et café compris.

Prochaines dates : 11 et 25 avril.

Marie-Christine Cuchet

Lundis 4 et 18 mars : atelier d'aquarelle



Laissez s'exprimer votre créativité et illustrez les images qui passent devant vos yeux.

Rappelons que l'atelier se déroule de 14 à 16h30.

La participation est de 5 € par séance, papier spécial et café compris et... la petite friandise inattendue.

Prochaines dates : 8 et 15 avril.

Monique Piret

Mardis 5 et 26 mars : après-midi Scrabble



Les amateurs de Scrabble partagent leur passion de 13h30 à 15h45.

Les tables se constituent, quel que soit le niveau, chacun y apportant ses connaissances et ses astuces.

Eventuellement, munissez-vous de votre jeu car le nombre de participants n'est pas limité. L'entrée est gratuite et la consommation est souhaitée.

Prochaines dates : 9 et 23 avril.

Aurore Delporte

Excursion à Cassel le samedi 25 mai

Des membres ont souvent exprimé le souhait de continuer l'organisation d'excursions, occasion de participer à une journée commune vers un lieu peu connu, une exposition, un espace naturel... accompagnée d'un repas simple mais convivial.

Le prix des autocars en forte hausse est aussi un frein à cette organisation si nous n'atteignons pas un nombre de participants suffisant.

Aussi, la Maison de la Laïcité de Chapelle-lez-Herlaimont et notre Maison ont décidé d'organiser un voyage en commun.

Notre proposition

Nous vous proposons une **Journée en autocar à Cassel, dans les Flandres françaises avec les visites guidées du Musée de Flandre et du Jardin du Mont des Récollets.**



Situé au cœur de la plaine des Flandres françaises, qu'il domine du haut de ses 176 mètres d'altitude, Cassel, élu « Village préféré des Français » en 2018, recèle des richesses insoupçonnées dont le Musée de Flandre et le Jardin des Récollets (information en fin d'article).

Sur sa magnifique Grand-Place, son Musée de Flandre conserve un remarquable patrimoine artistique, s'étalant

des maîtres de la Renaissance aux grands noms de l'art contemporain. Quant au Jardin du Mont des Récollets, conçu avec passion par un paysagiste amoureux de son terroir, il plonge le visiteur dans des tableaux végétaux dignes des œuvres de Brueghel l'Ancien.

Déroulement de la journée du 25 mai

8h00 **précises** : départ de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz pour nos participants ;

8h15 : départ de la place Communale de Chapelle-lez-Herlaimont pour leurs participants.

Nous aurons le temps, avant la visite du Jardin, de parcourir le panorama de la ville.

11h00 : visite guidée du Jardin du Mont des Récollets, à Cassel ;

12h15 : repas à l'Estaminet du Jardin ;

Le repas sera composé d'un plat de Carbonades flamandes, d'un dessert Mystère flamand (dessert à base de cassonade), une boisson, un café.

14h30 : visite guidée du Musée de Flandre ;

Après la visite du musée, il est également loisible de parcourir la place et/ou de prendre un verre en terrasse.

18h15 : retour à la Maison de la Laïcité de Morlanwelz.

18h30 : retour sur la place communale de Chapelle-lez-Herlaimont.

Sont compris :

- Le voyage en car
- Les guides car les deux visites sont guidées
- Le repas tel que précisé plus haut.

Prix de l'excursion

65 € pour nos membres car notre Maison interviendra pour 15 €/membre en règle de cotisation (enfants entre 6 et 11 ans : 45 €)

80 € pour les non-membres (enfants 60 €)

Réservation dès maintenant avant le 15 mars afin que les options de réservation soient confirmées.

Pour ce voyage, un minimum de 40 participants est souhaité mais le nombre global, vu les possibilités de car, peut être de 49 personnes.

Merci de verser votre réservation au compte habituel de notre maison en indiquant :

Cassel 25 mai ... membres ... non-membres, ...enfants de membre, ...enfants de non-membre.

Quelques informations sur ce voyage

Le jardin du Mont des Récollets



Il a été conçu fin des années 80 autour d'une ancienne ferme du XVIIème siècle, par un paysagiste amoureux de son terroir.

Ce jardin comporte un ensemble de compositions inspirées des

peintures de la Renaissance flamande dans une enveloppe naturelle.

Sur 1,5ha, vous découvrirez, dans cette période printanière, des tableaux végétaux dignes des œuvres de Brueghel l'Ancien agrémentés par les explications d'un guide spécialisé.

L'estaminet du parc



Entre les deux visites, c'est dans une des parties de l'ancienne ferme que cet estaminet a été installé. Dans un aménagement harmonieux et chaleureux, nous nous retrouverons autour d'un repas régional typique.



Le Musée de Flandre



Sur sa magnifique Grand-Place, théâtre d'un carnaval qui n'a rien à envier à ceux de la région du Centre, vous découvrirez son Musée de Flandre qui conserve un remarquable patrimoine

artistique, s'étalant des maîtres de la Renaissance aux grands noms de l'art contemporain et d'autres pièces d'art.



Yvan Nicaise



4 février : 10 ans déjà ! notre apéro pré-carnavalesque est entré dans la tradition



A nouveau, le folklore local est entré dans nos murs et le succès fut au rendez-vous



pour partager le moment musical que nous avons prévu : trompettes, baryton, tambour et caisse !



Jeunes et moins jeunes ont dansé sur des airs de gille et, ce que nous appelons, dans notre folklore « des airs de fantaisie ».

Le repas "Vol vent, riz" a rencontré le succès habituel. Il faut dire que la base ce plat fut, comme de coutume,

améliorée, entre autres, par 2 kg de champignons et de... 775 boulettes maison !



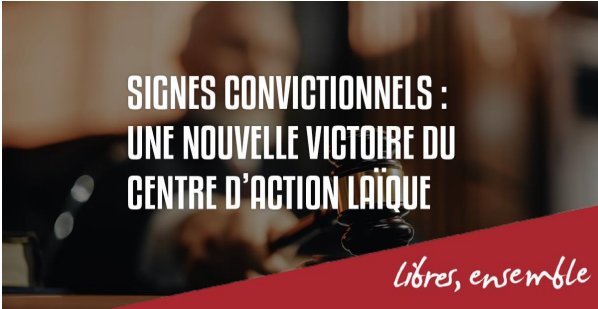
Après ce repas, les fervents de carnaval ont pu rejoindre dans la rue, les diverses sociétés carnavalesques, s'imprégner de l'ambiance de la soumonce générale et assister au superbe feu d'artifice du soir.

Ces moments de joie de vivre n'empêcheront pas nos membres et sympathisants de se retrouver

lors de nos conférences, ciné-débats, et autres activités programmées durant les prochains mois.

Yvan Nicaise





SIGNES CONVICTIIONNELS : UNE NOUVELLE VICTOIRE DU CENTRE D'ACTION LAÏQUE

Libres, ensemble

Dans un arrêt fort méthodiquement motivé, la Cour du Travail de Bruxelles a déclaré non fondé le recours introduit par une candidate à un poste dans l'administration de la Ville de Bruxelles. Si elle était engagée, cette candidate

aurait souhaité pouvoir porter son signe convictionnel dans le cadre de son travail alors que l'article 24 du règlement de travail et le code de déontologie de la Ville interdisent à tous les travailleurs et toutes les travailleuses le port de tout signe exprimant une opinion ou une appartenance politique, philosophique ou religieuses quelle qu'elle soit.

Se basant sur la jurisprudence récente de la Cour de Justice de l'Union européenne, la Cour du travail de Bruxelles rejette tous les arguments de la requérante : cette dernière n'a été l'objet d'aucune discrimination directe ou indirecte, qu'elle soit fondée sur la religion ou sur le genre.

Le Centre d'action laïque, partie intervenante dans cette affaire, se réjouit de cet arrêt qui va dans la continuité d'autres décisions prises récemment, établissant que n'est en rien discriminatoire le choix d'un pouvoir public d'interdire à ses agents le port de signes convictionnels exprimant une opinion ou une appartenance politique, philosophique ou religieuse dans l'exercice de leurs fonctions. C'est par exemple ce qu'il ressortait de la décision de la Cour de Justice de l'Union européenne dans l'affaire dite de la commune d'Ans, affaire dans laquelle le Centre d'action laïque était également intervenu.

L'arrêt rendu ce jour par la Cour du travail est très significatif : lorsqu'une juridiction d'appel dans notre ordre juridique interne est appelée à se prononcer – ce qui n'a pas été possible dans d'autres situations – le temps est pris pour fixer une jurisprudence utile qui a vocation à baliser les futures décisions qui seraient rendues ultérieurement dans d'autres affaires.

Rappel du but social du CAL - Article 4

Le CAL a pour but de défendre et de promouvoir la laïcité.

La laïcité est le principe humaniste qui fonde le régime des libertés et des droits humains sur l'impartialité du pouvoir civil démocratique dégagé de toute ingérence religieuse.

Il oblige l'État de droit à assurer l'égalité, la solidarité et l'émancipation des citoyens par la diffusion des savoirs et l'exercice du libre examen.

VRA!MENT



**Ce journal
est une fiction.**

**L'extrême droite
ne l'est pas.**

Libres, ensemble

Le mardi 23 janvier, le Centre d'Action Laïque a lancé une opération de sensibilisation aux dangers de l'extrême droite avec une distribution massive dans l'espace public, en Wallonie et à Bruxelles, d'un faux journal « **Vrai*i*ment** » destiné à attirer l'attention sur

les dangers de l'extrême droite en vue des élections 2023.

VRAiMENT. Ce journal est une fiction L'extrême droite ne l'est pas.

Cette opération de sensibilisation s'inscrit dans le cadre de sa **campagne d'éducation permanente « Les extrémismes, notre prison »** qui a pour objectif de susciter la réflexion, d'analyser et de débattre des extrémismes de toute nature, qu'ils soient politiques, de gauche comme de droite, ou religieux par exemple ».

À l'aube d'une année électorale qui, en Belgique, concernera tous les niveaux de pouvoir, de l'Europe à la commune, **le faux journal « Vraiment » se concentre plus particulièrement sur l'extrême droite.**

L'extrême droite se caractérise principalement par le rejet de l'immigration, voire la xénophobie, par un projet autoritaire en matière de politique intérieure et par une rhétorique antisystème et hostile aux partis politiques traditionnels. **Cette forme d'extrémisme politique gagne du terrain** en Belgique (le Vlaams Belang par exemple) comme dans beaucoup d'autre pays (songeons au Rassemblement national en France ou à Fratelli d'Italia en Italie)]. Selon de récents sondages, elle comptera **près d'un tiers des députés européens après les élections de 2024**. En Belgique, tous les sondages pointent le **Vlaams Belang comme le premier parti du pays.**

C'est la raison pour laquelle le Centre d'Action Laïque a décidé d'éditer ce journal d'anticipation « **Vraiment** » » **afin de démontrer en quoi l'extrême droite représente un réel danger pour notre société.** « Vraiment » constitue une fiction qui se déroule dans un pays imaginaire « Dystonia ». Il présente sous la forme de dépêches les discours, projets et décisions liberticides prises par un parti d'extrême droite « Juste Nous » arrivé récemment au pouvoir. Et force est de constater que cette fiction n'est pas si éloignée que ça de la réalité.

Chaque article repose sur une situation politique réelle observée actuellement dans un pays d'Europe ou ailleurs dans le monde. En d'autres mots, il ne faudrait pas grand-chose pour glisser de l'improbable à la réalité.

Si vous souhaitez disposer de ce journal en format papier, nous disposons d'un certain nombre d'exemplaires dans notre Maison mais ils seront bientôt disponibles en plus grande quantité car en réimpression vu son succès. Il est disponible en numérique en collant dans votre module de recherche <https://www.vraiment.eu>

Extrait du journal VRAIMENT du Centre d'Action Laïque

Pour aller plus loin, après la lecture de ce faux journal, on peut relever des réalités applicables dans certains endroits du monde.

« La contraception et l'avortement enfin interdites par la loi ! »

Aux Etats-Unis, Des femmes, et des hommes, continuent de se mobiliser pour défendre le droit à l'avortement, désormais interdit dans une quinzaine d'Etats. Malte et Andorre interdisent l'avortement, même en cas de viol ou d'inceste.

« Le logement social : une ineptie éradiquée »

Le gouvernement flamand a décidé que les personnes au travail accéderont prioritairement à un logement social à partir de 2025, Objectif défini : « stimuler » la recherche d'emploi.

« Les étrangers chez eux »

Ce point et déjà abordé en tête d'article.

Ajoutons qu'en novembre 2023, la victoire du candidat d'extrême-droite Geert Wilders, arrivé en tête des élections législatives aux Pays-Bas, envoie un signal d'alarme à travers toute l'Europe.

En Belgique, le Vlaams Belang est le seul parti eurosceptique de Belgique et le seul parti belge qui rejette l'idéologie officielle du multiculturalisme.



« Les femmes doivent se consacrer à leur mission première »



Il s'agit là d'une position exprimée par l'Islam politique qui, lentement, s'infiltré dans les conceptions sociales des pratiquants de la religion islamique en Belgique, l'égalité homme-femmes n'étant défendue que par une minorité musulmane souvent rejetée par la communauté.

« Ton genre, c'est ton genre »

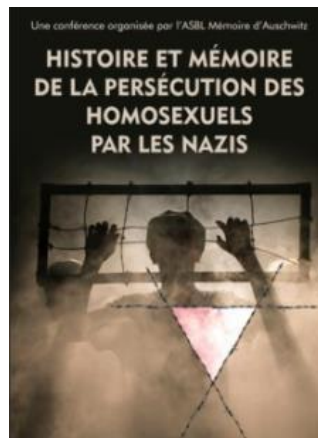
Il s'agit là d'un domaine où, par rapport aux LGBTI+, les mouvements d'extrême droite européens sont d'une « parfaite » ambiguïté face aux milliers de situations qu'ils s'agissent de lieux publics ou privés : dans la rue, à l'école, sur le lieu de travail, dans des services de l'État (services de police, prison) etc.

Aujourd'hui, sur les 36 pays autorisant les couples de même sexe à se marier dans le monde, seulement 20 se trouvent en Europe, dont 15 dans l'Union européenne. Beaucoup de LGBTI+ doivent fuir l'homophobie de leur pays, à cause du risque pour leur sécurité voire pour leur vie (Iran, Cameroun, Vietnam...).

Selon un sondage de Levada Center, plus de la moitié des citoyens russes pensent que les homosexuels devraient être isolés de la société (37%) ou même « liquidés » (27%).

L'article 338 de la loi algérienne dispose que « tout coupable d'un acte d'homosexualité est condamné à un emprisonnement de deux mois à deux ans et au paiement d'une amende qui varie entre 500 à 2000 dinars ».

Il ne s'agit que de quelques exemples dont l'information peut être complétée via de nombreuses ouvrages, enquêtes et articles de presse.



Yvan Nicaise

Nos activités d'avril

Vendredi 5 avril à 19h30 : Conférence « La Laïcité face à l'Islam politique

Lundis 8 et 15 avril : 14h à 16h30 : Atelier d'aquarelle

Jeudis 11 et 25 avril : 10 à 12h et 13 à 15h : Atelier d'art floral

Lundi 22 avril : Les Lundis du Préau

12h30 : repas

14h15 : « Chansons françaises » par un trio musical



En route vers les élections : le Centre d'Action Laïque présente ses 15 revendications phares

Pour le Centre d'Action Laïque, les échéances électorales constituent un moment capital qui lui permet de rappeler les valeurs fondamentales qui sous-tendent son action mais également de s'adresser aux représentants politiques et aux citoyens.

Le **Mémoire 2024** présente les pistes de solutions et recommandations proposées par le Centre d'Action Laïque dans la perspective des élections du 9 juin 2024. Il illustre la manière dont le mouvement laïque souhaite que soient traduites les valeurs de **liberté**, d'**égalité** et de **solidarité** dans une série d'actions emblématiques.

Les 15 revendications phares du Centre d'Action Laïque pour les élections 2024

1. Inscrire la laïcité dans la Constitution pour garantir l'impartialité de l'État
2. Protéger l'État de droit et lutter contre l'extrémisme
3. Assurer la liberté de conviction dans le monde
4. Deux heures de philosophie et citoyenneté pour tous les élèves
5. Individualiser les droits sociaux
6. Garantir l'accès aux soins pour tous les usagers, au sein de structures neutres et dégagées de toute forme de prosélytisme
7. Mettre en œuvre *a minima* les recommandations du groupe d'experts sur les IVG
8. Renforcer la législation sur l'euthanasie afin de respecter totalement l'autonomie de décision du patient
9. Renforcer les mesures garantissant l'égalité de genre
10. Créer un comité consultatif indépendant relatif à l'éthique de l'intelligence artificielle
11. Garantir une transition climatique qui respecte les impératifs liés à la justice sociale
12. Adopter une législation visant une régulation par l'État de la production, du commerce et de la consommation de tous les produits psychotropes

13. Adopter une politique pénale réductionniste et garantir les droits fondamentaux des personnes détenues
14. Assurer et promouvoir des voies de migration sûres et légales et régulariser les sans-papiers
15. Renforcer la lutte contre les discriminations dans toutes les sphères de la société

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter des informations complémentaires sur chacune de nos revendications en collant l'adresse ci-dessous dans votre navigateur :

memorandum2024.laicite.be

On vous explique tout en 60 secondes (... ou presque)

D'ici le 9 juin, chaque semaine, le CAL met au défi un·e de leurs collègues de nous expliquer en 60 secondes l'une de ces revendications ou autre message important. Pour débiter cette nouvelle série de « Comment s'endormir moins bête en 60 secondes ? », spéciale Mémoire, c'est le Secrétaire général du CAL Benoît Van der Meerschen qui se lance et qui nous explique « Pourquoi un mémoire ? »

Pour ne rater aucun épisode, suivez le CAL sur les réseaux sociaux :

[Facebook](#) · [Instagram](#) · [Twitter/X](#) · [LinkedIn](#) · [YouTube](#)



La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, le CAL-Picardie Laïque, la Communauté Française, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous subsidie pour réaliser nos activités et gérer nos locaux. Les activités payantes que nous organisons nous permettent de disposer des sommes qui peuvent équilibrer notre budget.

Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous. Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.

La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Lundi 25 mars à 14h15
Achille, Pol, André et les autres...
Par Christine Bechet

Christine Bechet pose le cadre de cette conférence

1934 : à Paris et à Bruxelles, le surréalisme a dix ans. A La Louvière, quatre jeunes hommes révoltés par l'injustice et les inégalités sociales adhèrent à ce courant qui entend balayer le vieux monde et ses valeurs, qui veut rendre au rêve son pouvoir subversif. Ils se nomment André Lorent, Marcel Parfondry, Achille Chavée et Albert Ludé et fondent le groupe Rupture. Bientôt d'autres partenaires les rejoindront, notamment Pol Bury en 38.

Dès lors, publications et événements proches de la pensée de Breton sont menés en toute complicité avec les prestigieux aînés Bruxellois qui gravitent autour de Nougé et Magritte.

Après la guerre qui avait éloigné des ferveurs créatives pour mener des combats essentiels, les héritiers, critiques, construisent de nouveaux horizons. C'est ainsi que naquit la belle aventure du Daily Bul, une pensée, une manière d'être, conçues à Montbliart dans une fermette insalubre. Pour donner du panache à leur créativité qui parcourt les chemins sauvages de Belgique, la bâtisse est promue Académie en 56. Au volant du convoi, un binôme, Palone Bultari, anagramme de Pol Bury et André Balthazar, les amis inséparables. Ils puiseront dans l'histoire les nutriments qui nourriront leur impertinence pour tourner en dérision tout ce qui se rengorge et le figer dans des publications.

Soutenue par la notoriété du sculpteur, l'aventure a pris des couleurs internationales et se poursuit à La Louvière au milieu d'archives savamment préservées par la famille Balthazar et l'équipe du Daily-Bul & C°.

Mieux connaître notre conférencière



Christine Béchet a passé son adolescence à Morlanwelz et a eu la chance de fréquenter les trois acteurs de la vie artistique louviéroise évoqués lors de son exposé.

Romaniste, professeure de français au Lycée Warocqué puis à l'École Normale, elle est désormais retraitée de la haute École Condorcet ce qui lui permet d'approfondir ses connaissances sur

les activités surréalistes.

Avec son père Achille Béchet, elle a publié Surréalistes Wallons en 1989.

Membre du CA du Centre Daily-Bul & C°, active, elle multiplie les projets autour de ses sujets favoris et travaille aujourd'hui à l'élaboration d'une exposition qui, en automne, campera l'aventure surréaliste louviéroise de Rupture au Daily Bul.

Lundi 25 mars : Les Lundis du Préau
12h30 : Repas mensuel
14h15 : « Achille, Pol, André et les autres... »
Par Christine Bechet

Pour d'information sur la conférence de Christine Bechet en page 15

Pour cette journée de détente, rappelons que chacun a le choix, soit :

- de participer au repas convivial : **18 €**
- de participer à **l'activité de l'après-midi** qui comprend toujours le goûter : **5 €**
- ou de participer au repas et à la conférence (goûter compris) : **23 €**

La plupart des personnes apprécient la formule combinée qui associe gastronomie et détente.



Menu

Couscous maison

.....

Dessert

.....

Café

18 €

Réservation indispensable du repas et/ou de l'activité (comprenant le goûter) au plus tard le mercredi 20 mars inclus par téléphone au 064/442326 et **confirmation par paiement** au compte n° BE76 0682 1971 1895 de l'asbl Maison de la Laïcité-Morlanwelz.

Mentionner « Préau mars - nom et nombre de personnes ».

Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise

Couverture : Naomi De Smedt (Fédération des Maisons de la Laïcité)